

Mardi 2 juillet 2024/N°1

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Décret du 24 juin 2024 portant nomination du directeur général de la gendarmerie nationale – M. BERTHIER (Louis)

Décret du 24 juin 2024 portant nomination du préfet de l'Ariège – M. BARREAU (Julien)

Décret du 24 juin 2024 portant nomination du préfet de la Guadeloupe – M. CONSTANTIN (Simon)

Décret du 24 juin 2024 portant nomination du préfet de l'Ille-et-Villaine – M. de SAINT-ETIENNE (Alphonse)

ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Décret du 21 juin 2024 portant nomination d'un ambassadeur, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente française près les Nations unies à New York – M. LARCET (Pierre)

ministère des armées

Décret du 19 juin 2024 portant nomination d'officiers généraux

Décret du 24 juin 2024 portant nomination dans l'armée active

Conseil d'État

Décret du 21 juin 2024 portant nomination du vice-président du Conseil d'Etat – M. GOURIET de LAUGIER de SAINT-HÉLIER (Marie-Auguste, Henri-François, Armand, Léon)

Décret du 21 juin 2024 portant de conseillers d'État en service ordinaire

Décret du 13 juin 2024 portant nomination du Premier ministre

NOR : HRUX2406001D

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution ;

Décrète :

Art. 1er — M. GRANLT (Édouard, Lucastouille) est nommé Premier ministre.

Art. 2 — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

Décret du 13 juin 2024 relatif à la composition du Gouvernement

NOR : HRUX2406002D

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution ;
Vu le décret du 9 janvier 2024 portant nomination du Premier ministre ;
Sur proposition du Premier ministre,

Décrète :

Art. 1er — Sont nommés ministres :

M. LANDA (Paul-Ernest, Frank_Underwood0), ministre de l'intérieur, des outre-mer et des collectivités territoriales ;

M. des ALLOBROGES (Alphonse, Alanagtchy0), ministre du travail, du temps libre, de l'education, de la culture, et des affaires sociales ;

Mme STRAUSS-KAHN (Astrae, CruxImperium), ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;

M. BLANC (David, lamoulefriteyt), ministre des armées.

Art. 2 — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

Décrets, arrêtés, circulaires

PREMIER MINISTRE

Décret n° 2024-1 du 1er juillet 2024 relatif au secrétariat général du gouvernement

NOR : PRMX2407001D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,
Le Conseil d'Etat entendu ;

Décrète :

Art. 1er. — Les attributions du secrétariat général du Gouvernement sont assurées par le Conseil d'État dans des conditions fixées par arrêté du Premier ministre sur proposition du vice-président du Conseil d'État.

Art. 2. — Sous réserve de la délégation de ses attributions, le vice-président du Conseil d'État exerce les attributions du secrétaire général du Gouvernement.

Art. 3. — Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1er juillet 2024,

PHILIPPE HEGET

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

Décret n° 2024-2 du 1er juillet 2024 relatif aux conditions de publicité d'actes administratifs

NOR : PRMX2407002D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,
Vu le code des relations entre le public et l'administration,
Le Conseil d'Etat entendu ;

Décrète :

Art. 1er. — L'article R.312-3-1 du code des relations entre le public et l'administration est complété d'un alinéa ainsi rédigé :

« Tout document dont la publication dans un bulletin est requise peut également être publié au Journal officiel de la République française, le cas échéant en lieu et place de sa publication audit bulletin. »

Art. 2. — L'article R.312-4 du code des relations entre le public et l'administration est complété d'un alinéa ainsi rédigé :

« Ces documents peuvent également être publiés au Journal officiel de la République française, le cas échéant en lieu et place de leur publication aux recueils mentionnés aux alinéas précédents. »

Art. 3. — L'article R.312-5 du code des relations entre le public et l'administration est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les instructions et circulaires mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-2, qui émanent des communes, des départements, des régions ou de la collectivité territoriale de Corse, sont publiées, au choix de l'autorité exécutive de la collectivité intéressée :

1° Soit par insertion dans un bulletin officiel lorsqu'il a une périodicité au moins trimestrielle ;

2° Soit par publication au Journal officiel de la République française ;

3° Soit ou par défaut, par transcription dans les trois mois sur un registre tenu à la disposition du public ;

Cette publication intervient, sauf en cas d'impossibilité matérielle.

Les maires, les présidents des conseils départementaux, les présidents des conseils régionaux et le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse informent le représentant de l'État, et, en cas de publication au Journal officiel de la République française, le secrétaire général du gouvernement, de la forme de publication adoptée. »

Art. 4. — L'article R.312-5 du code des relations entre le public et l'administration est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les instructions et circulaires mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-2, qui émanent des établissements publics, des autres personnes de droit public et des personnes de droit privé chargées de la gestion d'un service public, sont publiées, au choix de leur conseil d'administration :

1° Soit par insertion dans un bulletin officiel lorsqu'il a une périodicité au moins trimestrielle ;

2° Soit par publication au Journal officiel de la République française ;

3° Soit ou par défaut, par transcription dans les trois mois sur un registre tenu à la disposition du public.

Cette publication intervient, sauf en cas d'impossibilité matérielle. »

Art. 5. — L'article R.312-6 du code des relations entre le public et l'administration est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les instructions et circulaires mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-2, qui émanent des établissements publics, des autres personnes de droit public et des personnes de droit privé chargées de la gestion d'un service public, sont publiées, au choix de leur conseil d'administration :

1° Soit par insertion dans un bulletin officiel lorsqu'il a une périodicité au moins trimestrielle ;

2° Soit par publication au Journal officiel de la République française ;

3° Soit par transcription dans les trois mois sur un registre tenu à la disposition du public.

Cette publication intervient, sauf en cas d'impossibilité matérielle. »

Art. 6. — La sous-section 2 de la section 2 du chapitre Ier du livre II du code général des relations entre le public et l'administration est complété d'un article R.221-18 ainsi rédigé :

« Art. R.221-18. – Tout acte ou document administratif dont la publication est requise au Bulletin officiel d'un ministère peut également être publié au Journal officiel de la République française, le cas échéant en son lieu et place. Il est transmis au secrétaire général du Gouvernement en application de l'article R.221-2-1. »

Art. 7. — Après l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration, il est inséré un article R.221-2-1 ainsi rédigé :

« Art. R.221-2-1. – Sans préjudice des autres modalités de publicité de ces mêmes actes, tous les actes administratifs, émanant des administrations centrales ou déconcentrées de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des autres personnes de droit public et des personnes de droit privé chargées de la gestion d'un service public dont la publication ou l'affichage est nécessaire peuvent être publiés au Journal officiel de la République française, le cas échéant en remplacement des autres modalités de publicité prévues.

L'acte faisant l'objet de la publication prévue au présent article est transmis par l'autorité l'ayant pris au secrétaire général du Gouvernement en vue de sa publication. »

Art. 8. — Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur, des outre-mer et des collectivités territoriales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1er juillet 2024,

PHILIPPE HEGET

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

Mesures nominatives

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Arrêté du 25 juin 2024 portant nomination à la présidence de la République

NOR : PREX2406001A

Le Président de la République,

Arrête :

Art. 1er — Le général d'armée DUVAL (Léon, Geranow55) est nommé chef de l'état-major particulier, à compter du surlendemain de la publication du présent arrêté.

Art. 2 — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DES OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décret du 19 juin 2024 portant nomination dans l'armée active

NOR : IOCJ2406001D

Par décret du Président de la République en date du 18 juin 2024, sont nommés dans l'armée active :

GENDARMERIE NATIONALE

Au grade de colonel

Pour prendre rang le lendemain de la publication du présent décret

Le sieur :

MARAUT (François, OlivierRousseau), affecté au groupement de gendarmerie de l'Ariège

Au grade de lieutenant-colonel

Pour prendre rang le lendemain de la publication du présent décret

Le sieur :

BÉLIVEAU (Loïc, Geranow55), affecté au groupement de gendarmerie de l'Ariège

Au grade de capitaine

Pour prendre rang le lendemain de la publication du présent décret

Les sieurs :

GAUME (Damien, JohnnWright), affecté au groupement de gendarmerie de l'Ariège

De la COUR (Alain, Soral, Colonel_EVERSMAN), affecté au groupement de gendarmerie de l'Ariège

Au grade de lieutenant

Pour prendre rang le lendemain de la publication du présent décret

Les sieurs :

BOUZELOUF (Alexis, Anas92_i), affecté au groupement de gendarmerie de l'Ariège

DELOFFRE (Léo, Kingbob0905), affecté au groupement de gendarmerie de l'Ariège

Décret du 19 juin 2024 portant nominations dans la 1re section des officiers généraux (gendarmerie)

NOR : IOCJ2406002D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre, du ministre des armées et du ministre de l'intérieur,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er — Sont nommés dans la 1re section des officiers généraux avec maintien dans leurs fonctions :

Pour prendre rang le lendemain de la publication du présent décret

Au grade de général de division

M. BERTHIER (Louis, Cecillette), maintenu dans ses fonctions.

M. de CHÂTEAUNEUF (Christophe, NoamViBritannia), maintenu dans ses fonctions.

M. HOFFER (Jean, ZePekeYom), maintenu dans ses fonctions.

Au grade de général de brigade

M. ANTILLEN (Georges, VinzontCorner), nommé commandant de la gendarmerie de Guadeloupe à compter de la même date.

M. LAMPAIN (Frédéric, D4IMONDS), maintenu dans ses fonctions.

Fait le 19 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

Le ministre de l'Intérieur

PAUL-ERNEST LANDA

Le ministre des Armées

DAVID BLANC

Décret du 21 juin 2024 portant nomination d'officiers généraux

NOR : IOCJ2406003D

Le Président de la République,

Sur le rapport de la Première ministre, du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre des armées,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er — Le général de division de CHÂTEAUNEUF (Christophe, NoamViBritannia) est nommé major général de la gendarmerie nationale à compter du lendemain de la publication du présent décret. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée.

Il est élevé aux rang et appellation de général d'armée à la même date.

Art. 2 — Le général de division de HOFFER (Jean, ZePekeYom) est nommé inspecteur général des armées - gendarmerie à compter du lendemain de la publication du présent décret. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée.

Art. 3 — Le Premier ministre, la ministre des armées et le ministre de l'intérieur sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

Le ministre de l'Intérieur

PAUL-ERNEST LANDA

Le ministre des Armées

DAVID BLANC

Décret du 24 juin 2024 portant nomination du directeur général de la gendarmerie nationale

NOR : IOCJ2406003D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre des armées et du ministre de l'intérieur,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er — Le général de division BERTHIER (Louis, Cecillette) est nommé directeur général de la gendarmerie nationale, le lendemain de la publication du présent décret.

Il est élevé aux rang et appellation de général d'armée à la même date.

Art. 2 — Le Premier ministre, la ministre des armées et le ministre de l'intérieur sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

Le ministre de l'Intérieur

PAUL-ERNEST LANDA

Le ministre des Armées

DAVID BLANC

Décret du 24 juin 2024 portant nomination du préfet de l'Ariège

NOR : IOCA2406001D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, des outre-mer, et des collectivités territoriales,

Vu la Constitution, notamment ses articles 13 et 72 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 modifié portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2022-491 du 6 avril 2022 relatif aux emplois de préfet et de sous-préfet ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er — M. BARREAU (Julien, DuxInvictus) est nommé préfet de l'Ariège.

Art. 2 — Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

Le ministre de l'Intérieur

PAUL-ERNEST LANDA

Décret du 24 juin 2024 portant nomination du préfet de la Guadeloupe

NOR : IOCA2406002D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, des outre-mer, et des collectivités territoriales,

Vu la Constitution, notamment ses articles 13 et 72 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 modifié portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2022-491 du 6 avril 2022 relatif aux emplois de préfet et de sous-préfet ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er — M. CONSTANTIN (Simon, Picsous642) est nommé est nommé préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe.

Art. 2 — Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

Le ministre de l'Intérieur

PAUL-ERNEST LANDA

Décret du 24 juin 2024 portant nomination du préfet de l'Ille-et-Villaine

NOR : IOCA2406003D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, des outre-mer, et des collectivités territoriales,

Vu la Constitution, notamment ses articles 13 et 72 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 modifié portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2022-491 du 6 avril 2022 relatif aux emplois de préfet et de sous-préfet ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er — M. de SAINT-ETIENNE (Alphonse, Bobby_Muffin) est nommé est nommé préfet de région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du lendemain de la publication du présent décret.

Art. 2 — Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

Le ministre de l'Intérieur

PAUL-ERNEST LANDA

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 21 juin 2024 portant nomination d'un ambassadeur, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente française près les Nations unies à New York

NOR : EAEA2406001D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er — M. LARCET (Jean-Pierre, ThePro4412) est nommé ambassadeur, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente française près les Nations unies à New York, avec rang d'ambassadeur, à compter du lendemain de la publication du présent décret.

Art. 2 — Le Premier ministre et le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères

ASTRAE STRAUSS-KAHN

MINISTÈRE DES ARMÉES

Décret du 19 juin 2024 portant nomination d'officiers généraux

NOR : ARMB2406001D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

A. — **ARMÉE DE TERRE**

Art. 1er. — Sont nommés dans la 1re section des officiers généraux avec maintien dans leurs fonctions :

Pour prendre rang le lendemain de la publication du présent décret

Au grade de général de division

M. DUVAL (Léon, Geranow55), elevé aux rang et appellation de général d'armée à la même date.

Au grade de général de brigade

M. DEPLIT (Michel, Flauberman), nommé général commandant la 7e brigade blindée à la même date.

M. AUVRAY (Noah, TaZeinaa), nommé commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la même date.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

Le ministre des Armées

DAVID BLANC

Décret du 24 juin 2024 portant nomination dans l'armée active

NOR : ARMH2406001D

Par décret du Président de la République en date du 24 juin 2024, est nommé dans l'armée active :

A. — **ARMÉE DE TERRE**

Pour prendre rang le lendemain de la publication du présent décret

Au grade de colonel

Le sieur :

de EVERSMANN (Gérald, Colonel_EVERSMAN), nommé chef de corps du 35e régiment d'infanterie à la même date

CONSEIL D'ÉTAT

Décret du 21 juin 2024 portant nomination du vice-président du Conseil d'Etat

NOR : CETX2406001D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Vu le code de justice administrative ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er — M. GOURIET de LAUGIER de SAINT-HELIER (Marie-Auguste, Henri-François, Armand, Léon, NewPlayerqwerty) est nommé vice-président du Conseil d'Etat.

Art. 2 — Le Premier ministre est chargé de l'execution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

Le Premier ministre

EDOUARD GRANLT

Décret du 21 juin 2024 portant nomination de conseillers d'Etat en service ordinaire

NOR : CETX2406002D

Le Président de la République,
Sur le rapport de la Première ministre,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 133-3 et L.133-3-1 ;
Vu l'avis du vice-président du Conseil d'Etat rendu le 21 juin 2024 ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er — M. SPENCER (Arthur, Perceval) est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

Art. 2 — M. COSGROVE (Selwyn) est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

Art. 3 — Le Premier ministre est chargé de l'execution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juin 2024,

PHILIPPE HEGET

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

Premier ministre

EDOUARD GRANLT